

Paroles de détenus

Un pair de France, un communard et un parlementaire ; trois parcours, trois expériences carcérales qui témoignent, au XIX^e siècle, de la même réalité : le confinement, la dépossession de soi et le dressage, imposés par la prison. **PAR BRUNO FULIGNI**

CCO PARIS MUSÉES/MUSÉE CARNAVALET-HISTOIRE DE PARIS



“Ma loge n’était éclairée que par une fenêtre grillée qui s’ouvrait fort haut”

François-René de Chateaubriand (1832)

Soupçonné d’avoir participé au complot légitimiste de la duchesse de Berry, Chateaubriand est arrêté le 16 juin 1832. L’ancien ministre des Affaires étrangères et pair de France dort au dépôt de la Préfecture de police, qu’il décrit dans ses *Mémoires d’outre-tombe*.

«Resté seul, je fis l’inspection de mon bouge : il était un peu plus long que large, et sa hauteur pouvait être de sept à huit pieds. Les cloisons, tachées et nues, étaient barbouillées de la prose et des vers de mes devanciers, et surtout du griffonnage d’une femme qui disait force injures au juste-milieu. Un grabat à draps sales occupait la moitié de ma loge ; une planche supportée par deux tasseaux, placée contre le mur, à deux pieds au-dessus du grabat, servait d’armoire au linge, aux bottes et aux souliers des détenus ; une chaise et un meuble infâme composaient le reste de l’ameublement.

Mon fidèle gardien m’apporta les serviettes et les cruches d’eau que je lui avais demandées ; je le suppliai d’ôter du lit les draps sales, la couverture de laine jaunie, d’enlever le seau qui me suffoquait et de balayer mon bouge après l’avoir arrosé. Toutes les œuvres du juste-milieu étant emportées, je me fis la barbe ; je m’inondai des flots de ma cruche, je changeai de linge, Madame de Chateaubriand m’avait envoyé un petit paquet ; je rangeai sur la planche au-dessus du lit toutes mes affaires comme dans la cabine d’un vaisseau. Quand cela fut fait, mon déjeuner arriva et je pris mon thé sur ma table bien lavée et que je recouvris d’une serviette blanche. On vint bientôt chercher les ustensiles de mon festin matinal et on me laissa seul dûment enfermé.

Ma loge n’était éclairée que par une fenêtre grillée qui s’ouvrait fort haut ; je plaçai ma table sous cette fenêtre et montai

sur cette table pour respirer et jouir de la lumière. À travers les barreaux de ma cage à voleur, je n’apercevais qu’une cour ou plutôt un passage sombre et étroit, des bâtiments noirs autour desquels tremblotaient des chauves-souris. J’entendais le cliquetis des clefs et des chaînes, le bruit des sergents de ville et des espions, le pas des soldats, le mouvement des arbres, les cris, les rires, les chansons dévergondées des prisonniers mes voisins, les hurlements de Benoît, condamné à mort comme meurtrier de sa mère et de son obscène ami. Je distinguai ces mots de Benoît entre les exclamations confuses de la peur et du repentir : “Ah ! ma mère ! ma pauvre mère !” Je voyais l’envers de la société, les plaies de l’humanité, les hideuses machines qui font mouvoir ce monde.»



Pouilleux En 1871, le peintre Armand Gautier immortalise sa couche du Dépôt, guère changée depuis le passage du vicomte.

PWB IMAGES/ALAMY/PHOTO12

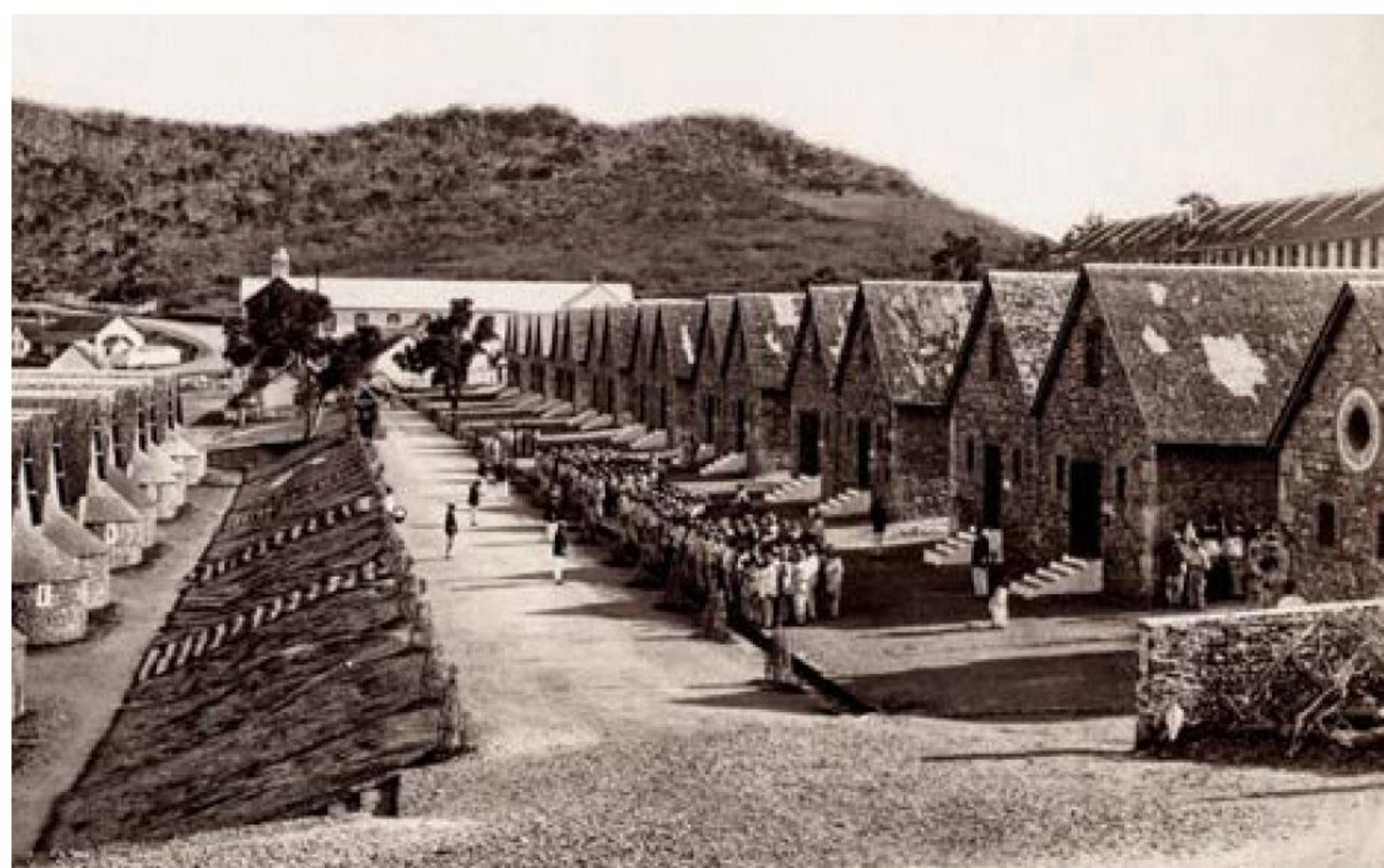


“C’étaient des hurlements que rien ne pourrait décrire”

Alexis Trinquet (1872)

Cordonnier à Belleville, Alexis Trinquet est élu en 1871 membre de la Commune. Il sera ensuite condamné aux travaux forcés à perpétuité en Nouvelle-Calédonie.

«Une des extrémités du camp était fermée par un détachement d’infanterie de marine, l’autre extrémité également occupée par les surveillants. Au centre se trouvait un banc de bois! Quand tout le monde fut réuni, on vit descendre [...] le patient les mains emmenottées. Une fois arrivé près du banc fatal, le patient s’arrêta, un roulement de tambour se fit entendre et le surveillant de semaine lut à haute voix l’ordre ainsi conçu: “Par décision de M. le Gouverneur rendu sur ma proposition, la punition ci-après est infligée au condamné 2529: vingt-cinq coups de martinet pour vol au préjudice de ses camarades.” Une fois cet ordre lu, le patient fut couché sur le banc, fortement serré au milieu du corps par une courroie, les jambes attachées et la tête tenue par un des correcteurs. Au commandement de: “Commencez”, le correcteur chargé d’appliquer la bastonnade leva le bras tenant le martinet aux cinq branches. Son bras s’abattit sur les fesses du malheureux couché sur le banc. Un cri horrible fut poussé par la victime. Ce cri anima le bourreau



ADOC-PHOTOS

«Boulevard du crime» C’est le surnom du bagne de l’île Nou (Nouvelle-Calédonie), composé de cases dortoirs surpeuplées.

qui redoubla de force. Alors ce ne fut plus des cris humains, c’étaient des hurlements que rien ne pourrait décrire. Les coups se succédaient, les chairs meurtries, palpitantes, sanglantes, se détachaient en lambeaux sous le martinet. Telle fut mon arrivée à l’île Nou, c’est l’usage chaque fois qu’un convoi vient d’arriver, de faire assister les nouveaux à cette correction, pour leur faire comprendre qu’ils n’ont qu’à marcher droit.»



“L’illusion d’une descente au fond d’un puits obscur”

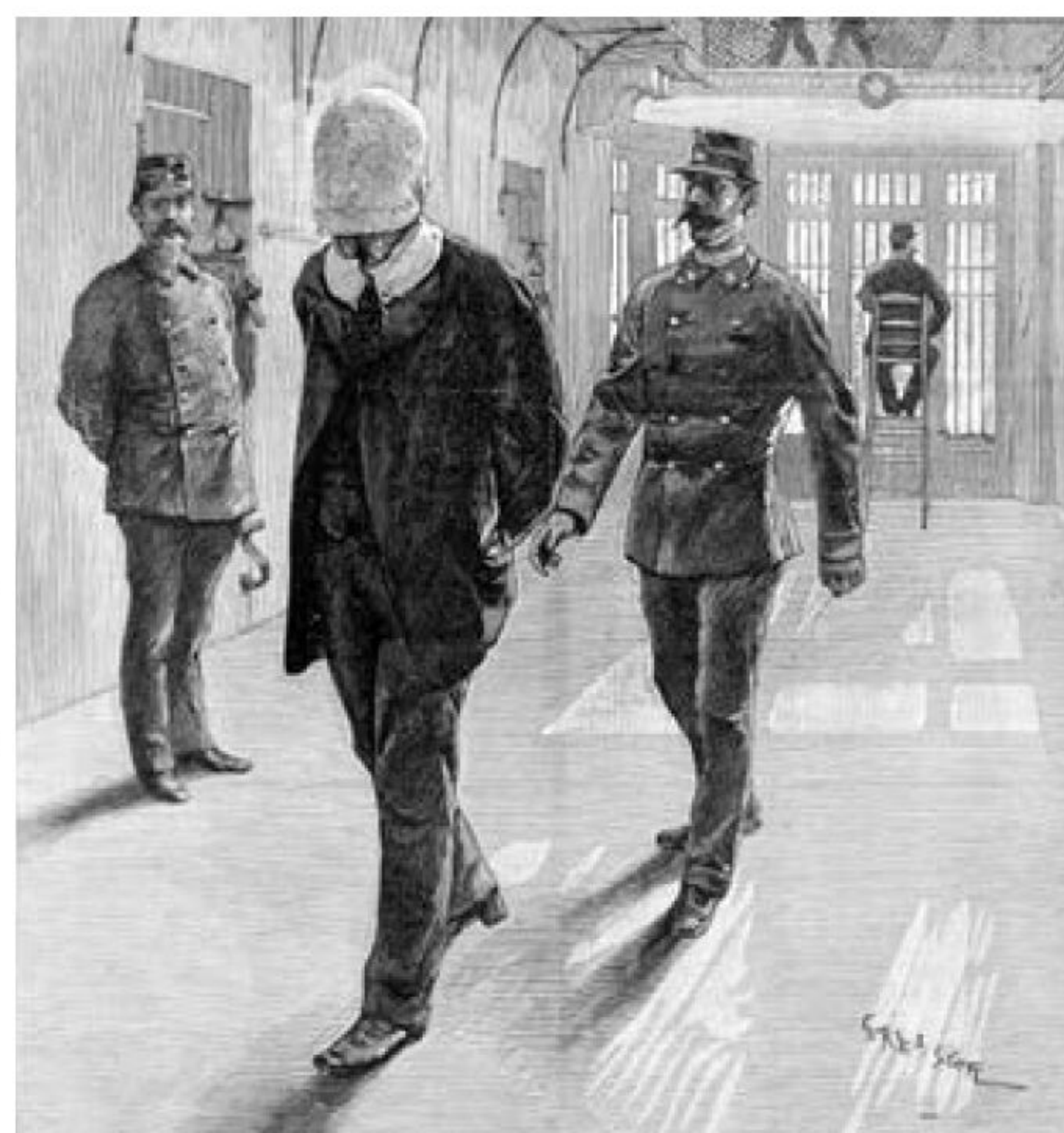
Charles Baihaut (1893)

Seul parlementaire à avouer qu’il avait touché de l’argent au moment du scandale de Panama, le député Charles Baihaut fut condamné pour corruption au maximum de la peine: cinq années de détention, dégradation civique et 750 000 francs d’amende. Détenu à la prison parisienne de Mazas, puis à la prison d’Étampes, il tint un journal destiné à sa femme, qu’il publiera sous le titre d’*Impressions cellulaires*.

«Mazas, 10 janvier 1893. Matin. – Mazas... L’illusion d’une descente au fond d’un puits obscur, humide, pestilentiel, descente continue sans arriver au fond; l’anxiété de l’écrasement

proche; le sentiment de l’impuissance contre un je-ne-sais-quoi de fatal: ainsi se résument mes impressions depuis hier soir, où je fus écroué. [...]

Étampes, 27 mars 1893. Soir. – Je ne serai ni tondu ni rasé; je conserve mes



© GROB / KHARBINE / LA COLLECTION

habits, au lieu de revêtir la livrée et la cagoule; moyennant rachat, je suis dispensé du travail, lequel consiste ici à emmailler des chaînes; la nourriture, prise à la cantine, est suffisante; j’aurai droit au gaz jusqu’à dix heures du soir. Mon mobilier se composait d’un châlit en fer, d’une table-banc scellée au mur, d’une fontaine en cuivre, d’un lave-pieds en zinc, d’une balayette et d’une pelle à balayures, d’une gamelle double et d’un gobelet, enfin d’une caisse rectangulaire dont tu devines l’usage.»

Dura lex Les détenus, quel que soit leur milieu social, effectuent les déplacements les yeux masqués.